

 <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BASSE-NORMANDIE</p>	FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Version du 3 mars 2011	 <p>NATURA 2000</p>
--	--	--

AVERTISSEMENT PREALABLE : ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr , rubrique "biodiversité"

A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.

Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?

*Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. **On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux...** soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.*

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens

Pour qui ?

*Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.*

/! Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000^e, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : Travaux de rechargement en sable à Saint-Jean-le-Thomas pour le confortement dunaire de la grande plage de Saint-Jean-le-Thomas

Nom du demandeur : .Communauté d’Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie

Société :

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : ..Saint-Jean-le-Thomas et Dragey (50).....

.....

Adresse du demandeur : ..1, rue du général Ruel 50300 AVRANCHES

.....

Téléphone : 07 86 12 65 63 Fax :

.....

Email : lucile.renaud@msm-normandie.fr

1. Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type d’aménagement envisagé (exemple : canalisation d’eau, création d’un pont, mise en place de grillages, curage d’un fossé, drainage, création de digue, abattage d’arbres, création d’un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le cordon dunaire de la grande plage de Saint-Jean-le-Thomas sera conforté sur 400 ml par un volume de 15 000 m3 de sable. Le sable sera prélevé sur une zone d’accrétion située sur une plage de Dragey.

.....
.....
.....
.....
.....

b. Localisation et cartographie

Département : ..La Manche

Commune(s) : ..Saint-Jean-le-Thomas et Dragey.....

.....
.....
.....
.....

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : Oui Non

Nom du site : ..Baie du Mont-Saint-Michel..... code FR2510048.....
Nom du site : ...Baie du Mont-Saint-Michel code FR2500077.....

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?

A(m ou km) du site (nom) :

A(m ou km) du site (nom) :

c. Etendue du projet

Emprise au sol du projet: (m² / ha)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Emprise linéaire en phase chantier : (m / km)

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : 225 mètres linéaire

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Non.....
.....
.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Projet, manifestation : diurne / nocturne

- Durée précise si connue : 3 semaines

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : du 14 avril au 5 mai 2020

Eté

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser): potentiellement reconductible en fonction des besoins

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Non.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet 100 380 € TTC.....
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Émission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Autres incidences

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE

3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles	
	Prés maigres	
	Landes sèches	
	Haies	
	Arbres têtards	
	Autres :	
Milieux forestiers	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres :	
Milieux rocheux	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre :	
Milieux humides et aquatiques	Marais	
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	
	Herbiers aquatiques	
	Etangs	
	Tourbières	
	Gravières	
	Prairies humides	
	Autre :	
Milieux littoraux et marins	Falaises	
	Récifs	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	Passage des engins
	Dunes	Engraissement de la dune par du sable Habitat 2130
	Prés salés	
	Lagunes	
Autres :		
Autre type de milieu	

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes
(consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes	Rumex rupestris	Pas d'incidence sur les espèces Natura 2000
	Luronium natans	
Mollusques		
Crustacés		
Insectes	Lucanus cervus	
	Europlagia quadripunctaria	
Poissons	Petromyzon marinus	
	Alosa fallax	
	Salmo salar	
	Cottus gobio	
	Alosa alosa	
	Lampetra planeri	
	Lampetra fluviatilis	
Amphibiens, reptiles	Triturus cristatus	
Oiseaux	46 espèces du site ZPS	
Mammifères	Rhinolophus hipposideros	
	Rhinolophus ferrumiquinum	
	Barbastella barbastellus	
	Myotis emarginatus	
	Myotis bechsteinii	
	Myotis Myotis	
	Tursiops truncatus	
	Phoca vitulina	

4. Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

Travaux de confortement de la dune de la grande plage par apport de sable aux abords de la dune grise (2130).

Passage des pelleteuses et tracteurs sur la plage. Le sable provient de la plage de Dragey située à 2,5 km.

.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : Oui Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

Nidification du gravelot à collier interrompu : la communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie souhaite le passage d'un spécialiste sur site avant le chantier pour s'assurer de l'absence de zone de nidification du gravelot à collier interrompu sur l'emprise du chantier.....

.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :

Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

Les travaux sont prévus au début de la période de reproduction et migration.

Le bruit des engins peut être perturbateur. Une zone de nidification historique du gravelot existe dans le cordon dunaire de Dragey, à proximité de la zone d'extraction du sable. La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie ne voulant pas d'impact sur cette espèce, si après le passage d'un spécialiste, des zones de nidifications sont constatées sur l'emprise du chantier de rechargement, alors celui-ci sera reporté.

Si des zones de nidifications sont constatées sur la zone d'extraction potentielle, qui a une superficie de 6.7 ha (pour seulement 3 ha d'emprise nécessaire), la zone d'extraction sera adaptée pour être la plus éloignée possible des zones de nidification, en réalisant les préconisations technique du spécialiste.

Si après le passage et l'avis du spécialiste, il s'avère qu'il n'est pas possible de réaliser les travaux sans impacter la nidification du gravelot : le chantier ne sera pas réalisé et sera reporté à la fin de la période estivale.

Pour réduire l'impact du chantier, le planning de travaux a été optimisé au maximum en prenant en compte les contraintes techniques et environnementales : les travaux doivent être réalisés après la grande marée d'avril et avant la nouvelle période de grandes marées et de tempêtes débutant en septembre 2020. La période de nidification du gravelot à collier interrompu est d'avril à août. Pour qu'ils puissent durer plus longtemps et donc pour diminuer le nombre d'intervention, il est important de réaliser les travaux au plus tôt avant la nouvelle période de grandes marées et de tempêtes, afin que le sable ait le temps de se tasser. Sans cette période de tassement du sable, le sable sera ainsi beaucoup plus rapidement érodé. Les préconisations techniques de la DDTM 50 dans leurs fiches techniques conseillent de réaliser les travaux après la grande marée d'avril pour une efficacité optimale. La période optimale pour le chantier est donc du 14 avril au 5 mai 2020 vis-à-vis des contraintes techniques et environnementales.

Le projet est détaillé dans la note technique jointe.

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*
- *une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A (lieu) : AVRANCHES

Le (date) : 01 avril 2020

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base :

Site Internet www.natura2000.fr

Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :

Site Internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Carte des sites Natura 2000

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN, onglet Patrimoine naturel**) :

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseils et expertise pour chaque site :

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.